

membres du parlement et en recevront l'indemnité. Quand il le veut et le juge bon, le premier ministre (M. St-Laurent) les invite à faire partie du cabinet; je demande aux honorables députés s'il est raisonnable d'assumer que leurs besoins augmentent du coup de \$17,000 à \$27,000, somme que le bill propose de leur accorder.

Certes, mes observations font totalement abstraction des personnes. Les ministres savent qu'elles ne s'inspirent d'aucune considération d'ordre personnel. J'hésite à dire que nous, de l'opposition, qui regardons les membres du cabinet dans les yeux, les connaissons mieux qu'ils ne se connaissent eux-mêmes. Nous constatons des indices de compétence. Le cabinet, il va sans dire, compte bien des hommes compétents, j'ose dire, toutefois, que certains de ceux qui siègent aux banquettes ministérielles ont été dotés, comme nous tous, de pieds d'argile.

La mesure à l'étude ayant été présentée après les élections, sans qu'on l'ait annoncée avant les élections, j'estime que l'ensemble de la population non seulement trouvera à redire à ce sujet, mais pensera également que les sommes prévues dans le bill sont trop élevées. Je voterai contre le projet de loi.

**M. J. M. Macdonnell (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, un mot ou deux seulement. Je ne trouve pas facile de voter contre la mesure à l'étude; je veux donc expliquer brièvement pourquoi je m'y opposerai. Pour ce qui est des charges onéreuses qui incombent aux membres du cabinet, j'approuve ce qu'en a dit mon chef. Personne n'en a jamais douté. Mes objections sont de même nature que celles que j'ai formulées à propos de l'autre projet de loi, savoir que nous n'avons pas été consultés et qu'on ne nous a fourni aucun moyen d'en venir à une conclusion. J'estime que nous en sommes encore là.

L'honorable député de Rosetown-Biggarr (M. Coldwell) prétend qu'il n'est pas nécessaire que la question soit débattue ailleurs qu'ici ni que nous établissions un comité, vu que c'est à nous qu'il incombe de prendre une décision. C'est vrai; néanmoins, j'estime que nous ne devrions prendre une décision qu'après avoir été renseignés sur la question. Les actionnaires d'une société ne sont prêts à majorer les traitements du conseil d'administration que s'ils peuvent se faire une idée des conditions qui existent ailleurs.

**Le très hon. M. Howe:** Les actionnaires d'une société ne pourraient pas obtenir les services de directeurs compétents en leur offrant ces traitements.

[M. Knight.]

**M. Macdonnell:** Je m'incline devant le savoir du très honorable député.

**Le très hon. M. Howe:** Le député le sait aussi bien que moi. Quel était son traitement quand il occupait un poste de directeur?

**M. Macdonnell:** Le seul argument qu'on ait exposé jusqu'ici consiste en une comparaison entre le traitement des membres du cabinet et la rémunération des directeurs d'entreprises. Cette comparaison ne convient pas du tout. Comme mon chef l'a dit, il y a des membres du Cabinet qui pourraient gagner beaucoup plus hors du parlement; vraiment, la Chambre des communes sera dans une triste situation le jour où cela ne sera plus vrai.

Pourquoi ces hommes sont-ils ici? A ce propos, qu'on me permette de rappeler ce que disait le premier ministre (M. St-Laurent) après les élections de 1949. Il a parlé du cabinet, de ses responsabilités et de son "honneur". Il avait parfaitement raison. Peut-on imaginer une raison plus noble que celle de servir son pays et une récompense plus juste que celle d'en être honoré?

Voilà pourquoi j'estime que les membres les plus compétents de la Chambre n'ont jamais songé à comparer leur traitement de député avec la rémunération qu'ils touchaient auparavant. Je rejette donc cet argument. Comme c'est le seul qu'on nous ait exposé jusqu'ici, autant que je sache, on peut dire que nous sommes invités à nous prononcer aveuglément et mécaniquement sans un examen sérieux et sans une connaissance convenable des faits. Je voterai donc contre la mesure à l'étude.

**M. Angus MacInnis (Vancouver-Kingsway):** Je désire expliquer en quelques mots pourquoi je m'oppose à cette majoration du traitement des ministres. Dans mes observations je fais abstraction de l'augmentation du traitement du premier ministre (M. St-Laurent). On a dit que ce montant était nécessaire au maintien de la dignité de sa fonction. J'ai entendu cela. Personnellement, je ne vois pas très bien quel rapport il peut y avoir entre l'argent et la dignité. Je suis convaincu que le premier ministre actuel (M. St-Laurent) maintiendrait la dignité de sa fonction sans augmentation de traitement. Il était digne avant de venir ici et il l'est demeuré tout le temps qu'il a été parmi nous, malgré les gestes très contraires à la dignité qu'ont posés à l'occasion certains de ses partisans.

Je soulignerai ce qu'ont déjà dit certains membres de ce parti. Je crois qu'une augmentation de \$9,000 d'un seul coup est trop forte. L'homme moyen ne fait pas la distinction entre l'indemnité et le traitement; il ne